



SOYONS AUSSI DÉTERMINÉS QU'EUX !

Après les retraites, le gouvernement accélère la casse de l'École publique dans un cadre général de destruction des services publics.

A la rentrée 2011, les effectifs enseignants vont fondre dans toutes les académies de l'hexagone. Lycées, collèges, écoles et services doivent subir 16 000 suppressions de postes prévues au budget 2011. Depuis 2007 ce sont 66 000 postes qui ont été supprimés dans l'Éducation Nationale.

Si à première vue la Guyane s'en sort bien avec 40 créations de postes dans le 1er degré et 37 dans le 2nd, il n'en reste pas moins qu'au regard de la démographie scolaire c'est très largement insuffisant. Le nombre de postes d'enseignants dans l'académie augmente seulement de 1,5% alors que le nombre d'élèves augmente de 4%. Pour le dire plus clairement la Guyane ne fera qu'accroître son retard alors que nous sommes déjà l'académie où il y a le moins de profs par élève (sans compter la non-scolarisation).

Il faut savoir reconduire une grève

Exigence d'une autre politique éducative, nécessité d'un autre budget, abrogation des contre-réformes gouvernementales, (maîtrisation, programmes du primaire, aide personnalisée, suppression des RASED, réformes des lycées généraux, technologiques et professionnels et bac pro 3 ans, dispositif CLAIR, primes au mérite, individualisation des rémunérations...), les raisons d'une mobilisation d'ampleur pour le service public d'éducation ne manquent pas !

Or, si nous pensons que la grève est un instrument majeur des salariés dans leurs combats (bien plus que les arrêts maladies des CRS) encore faut-il pour cela qu'elle ne soit pas dévaluée, et qu'elle aille jusqu'au bout de sa logique de blocage pour être efficace. Car personne ne

peut avoir l'illusion que nous pourrions faire céder le gouvernement avec une grève d'un jour, même très largement suivie, ni même avec des journées d'action isolées. Il faut pour cela qu'elles s'inscrivent dans une stratégie qui soit une stratégie pour gagner.

Des journées de grève comme celle du 10 février ne suffiront pas. Pour espérer gagner, il faut construire un rapport de force de haut niveau et ne pas s'arrêter au milieu du gué.



Un syndicalisme responsable

En 2003, il ne fallait surtout pas toucher au bac. Pour les retraites, seul Solidaires a appelé clairement les collègues à la grève reconductible. Construire un rapport de force avec des journées d'action, soit, mais si c'est pour reculer lorsque le bras de fer est engagé, on peut se demander « à quoi bon ? ».

Il est de la responsabilité des organisations syndicales de proposer des modes d'actions à la hauteur des enjeux. C'est le sens que SOLIDAIRES donne au mot "responsable".

Le 10 février, et après, nous appellerons encore à la construction d'une mobilisation d'ampleur. Et nous espérons que nous ne serons pas seuls à le faire. Les chantres du libéralisme à tout crin ne stopperont leurs attaques contre l'École Publique, que si nous les y forçons. Nos conditions de travail comme celles de tous les salariés du public ou du privé ne sont plus leur problème. Leur objectif, à peine voilé, est de démanteler l'école publique pour laisser le champ libre à un nouveau marché lucratif de l'éducation.

Nous avons besoin d'un mouvement social large et fort en faveur de l'École Publique.

Nous avons besoin d'un mouvement syndical véritablement responsable. C'est à dire déterminé et unitaire.

Il faut construire le rapport de force pour dire que la rentrée ne peut pas se dérouler dans ces conditions.

ECLAIR foudroie l'éducation prioritaire

Avec la réduction drastique du budget de l'EN et la suppression de milliers de postes, d'enseignants, de COP, de vie scolaire, le gouvernement a sorti un nouveau programme de son chapeau, destiné à remplacer dès la rentrée 2011 les établissements d'éducation prioritaires les RAR[1] et les REP[2]. Son nom : ECLAIR (Écoles, Collège et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite). Le grand mot ici est l'Innovation, car finis les moyens supplémentaires pour faire fonctionner les établissements «concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence »[3]. Il n'y a pas encore eu de rapport d'évaluation public sur les 105 établissements qui l'ont testé cette année, mais déjà, le ministère a prévu d'étendre le projet à 249 établissements dans le secondaire et à 1725 écoles pour la prochaine rentrée, dont certains en Guyane. Si l'objectif affiché est la réussite des élèves par un renforcement du suivi individuel, les innovations proposées entrent totalement dans le cadre du tout sécuritaire et du démantèlement de l'éducation publique.

De l'éducation prioritaire à l'éducation sécuritaire

Avec ECLAIR les enseignants des collèges sont appelés à innover sur « les progressions pédagogiques, en lien avec le socle commun de connaissances et les référentiels de compétences et de connaissances des diplômés auxquels préparent les lycées professionnels »[3] et à « organiser le temps scolaire en encourageant notamment la pratique régulière d'activités physiques et sportives et d'activités artistiques »[3]. Place au SMIC éducatif, qui rendra difficile l'accès au lycée général.

Pour le suivi des élèves « une attention particulière est apportée aux élèves dont l'attitude ne permet pas le bon déroulement de la scolarité et déroge aux règles de vie de l'établissement » [3]. Mais cela ne se faisait-il pas jusqu'à présent?

Pour la famille, on met en place « la mallette des parents », qui consiste en des débats-formations qui n'auront comme conséquences, que de culpabiliser un peu plus les parents. Si on ajoute à cela « un partenariat renforcé avec les correspondants de police ou de gendarmerie » [3], on voit bien se dessiner les idées sous-jacentes au programme ECLAIR : donner une éducation au rabais et tenir les élèves et les parents en respect par la culpabilisation et l'introduction des forces de l'ordre dans les établissements.



Mise au pas des personnels et direction managériale

Sous prétexte que « la réussite de ce projet repose pour l'essentiel sur l'investissement et la stabilité des équipes », le ministère généralise le principe du poste à profil pour les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé.

Ceux qui n'adhèrent pas au nouveau projet « seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits »[3]. Et c'est le chef d'établissement qui recrutera ses personnels, qui s'engageront pour cinq ans, par lettre de mission ! Ils seront embauchés à la suite d'un entretien « ayant pour objet de s'assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement »[3], contractuels et titulaires étant traités au même titre.

Par la suite ce sera le préfet des études, personne aux pouvoirs très larges, tant au niveau pédagogique qu'éducatif, et touchant une prime de 400 à 2400€ par an (au bon vouloir du chef d'établissement), qui contrôlera le niveau d'investissement de chacun. Choisi par le chef d'établissement parmi les professeurs ou les CPE, il est l'« élément central de la cohérence des pratiques, du respect des règles communes et de l'implication des familles » [3]. Bizarrement il n'est jamais plus question de liberté pédagogique dans la circulaire !

Après le bâton il y a la carotte... « les résultats seront pris en compte dans l'évaluation des enseignants et pourront être une élément facilitateur

pour obtenir prioritairement un avancement au grand choix ou une nomination aux grades supérieurs »[3]. Autant dire qu'il vaut mieux être copain avec les chefs !

La logique de démantèlement de l'éducation publique

Le principe de l'éducation prioritaire était de « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin » (crédits, postes, heures d'enseignements), pour que tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales, aient la même chance de faire partie de la cohorte des 80% d'une classe d'âge au niveau BAC. Quand on entend de « hauts responsables » cités par *Le Monde*, affirmer à propos des ZEP « ça n'a jamais marché, la preuve : une fois qu'un établissement y est rentré, il n'en sort jamais », on ne peut qu'être révolté. Le classement ZEP n'a jamais eu vocation à régler tous les problèmes économiques et sociaux qui restent les principaux facteurs d'échec scolaire. Avec ECLAIR et la disparition de la carte scolaire, c'est une école à deux vitesses qui se dessine : une pour les pauvres, auxquels on dispensera un SMIC éducatif interdisant l'accès aux

longues études et une pour les moins pauvres. Autant dire que cela laissera la part belle à l'enseignement privé (à 95% confessionnel) qui se prépare à s'attaquer à ce grand marché de l'école. Pour ce qui est de la condition des personnels, il y a tout à craindre qu'elle se généralisera très rapidement à tous les établissements, car elle s'inscrit tout à fait dans la politique actuelle de réduire le nombre de titulaires de la fonction publique à une portion congrue. Une proposition de loi a même été déposée par les amis de Sarkozy, visant à réserver le statut de la fonction publique aux agents exerçant une fonction régaliennne (défense, diplomatie, sécurité, justice, banque centrale) [4]

- [1] réseau ambition réussite
- [2] réseau éducation prioritaire
- [3] circulaire n°2010-096 du 7-7-2010
- [4] proposition de loi, émanant de Jean-François MANCEL député UMP de l'Oise. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3088.asp>

A l'heure actuelle le recteur se refuse à présenter la liste des établissements susceptibles d'être concernés par ECLAIR pour la rentrée prochaine.

ECLAIR dans le 1^{er} degré

Nous n'avons que peu d'informations depuis que Jean-Michel Blanquer, notre ancien recteur et maintenant directeur général de l'enseignement scolaire, a annoncé qu'à la rentrée, nous entrerons dans la deuxième phase du système "Clair", qui va s'appeler "Eclair".

Pour l'instant nous ne pouvons nous en tenir qu'à ce que nous découvrons dans la presse : le 13 janvier, M. Blanquer a affirmé à l'AFP que «les écoles «Eclair» ne seront pas concernées par la possibilité de recruter directement leurs enseignants, ni par la mise en place d'un «préfet des études». Elles bénéficieront plutôt d'efforts en termes pédagogiques (taux d'encadrement, aide personnalisée).» Mais avec quels moyens ?

A SUD Éducation nous sommes convaincus que le dispositif ECLAIR est une première étape avant la création du statut de « Maître directeur » qui fera du directeur non plus un collègue mais un supérieur hiérarchique. Les propos qui ont été tenus lors de la convention sur l'éducation de l'UMP en novembre dernier ne laissent aucun doute là-dessus. Gérard Longuet y a notamment déclaré : « Il faut un patron qui puisse entrer dans les classes et exfiltrer les enseignants qui sont en rupture avec le projet d'établissement ».

Le dispositif ECLAIR est une menace qui ne concerne pas uniquement les collègues du 2nd degré. C'est tous ensemble, de la maternelle à l'université que nous devons combattre cette vision de l'éducation. Ne laissons pas « le management par la peur » entrer dans l'Éducation Nationale.

Titularisation Évidemment, la promesse de Sarkozy était du vent

Le lundi 25 janvier 2010, le Président de la République s'était dit "prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels" de la Fonction Publique. Alors que le pourcentage de contractuels dans la Fonction publique, recensés fin 2008, s'est accru non seulement en 2009 mais également en 2010, depuis trois mois des discussions étaient engagées au ministère de la fonction publique sur la question des « agents non titulaires ». Aujourd'hui nous constatons que le gouvernement n'a aucune intention de mettre fin à la précarité.

Le projet du Gouvernement.

Voici ce que propose le gouvernement dans l'état actuel des « négociations ». Rappelons que cela concerne les trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière).

- Pour passer en CDI il ne faudrait plus justifier « que d'une ancienneté de 6 années sur une durée de référence de 8 ans à la date de publication de la loi ». Certes une interruption de contrat, même d'une semaine, ne renverrait plus à la case départ comme c'est le cas aujourd'hui. Mais cela n'élargit pas réellement les conditions existantes. Et la référence à la date de la loi empêchera la CDIisation des nouveaux arrivants...

- Des concours spécifiques seraient mis en place pendant 3 ans, « sans condition de diplôme ». Ils pourraient s'appuyer sur une reconnaissance de l'acquis de l'expérience professionnelle, mais ne s'adresseraient qu'à celles et ceux qui ont déjà le CDI, et seraient organisés à la discrétion des administrations... Ouvrir des concours c'est bien gentil mais qu'en est-il des places ?

- Création d'une nouvelle catégorie de contrats précaires : «contrats de projet à terme incertain» pour répondre à des « besoins saisonniers ». Il n'y aurait, ainsi, plus de limites au recrutement de non-titulaires (la saison pourrait durer toute l'année...).

- Quant aux rémunérations, on en reste à de vagues considérations.

La position de SOLIDAIRES

Dans ces discussions, l'Union syndicale Solidaires défend la résorption totale de la précarité dans la Fonction Publique par l'augmentation du nombre de places aux concours, la mise en place de titulaires remplaçants, la titularisation de tous les précaires actuels. Pour cela Sarko doit mettre un terme à sa politique dogmatique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Sans cette étape cruciale, tous les beaux discours ne pourront

Fermeture ?

Le 26 janvier, on a annoncé aux enseignants de la CPGE littéraire la volonté du rectorat de fermer une des filières de 1ère année dès 2011 et d'ouvrir une CPES (classe passerelle vers les CPGE, réservée aux élèves issus des classes défavorisées) conjointement à une première année de CPGE. Cette création entraînerait la fermeture de la deuxième année dès la rentrée 2012 et donc l'impossibilité de passer des concours aux grandes écoles en Guyane. Ce projet s'est élaboré dans les méandres du rectorat en dépit des résultats probants obtenus par les élèves de ces classes : admissions aux grandes écoles, poursuite brillante d'études supérieures, promotion sociale. Dans ces classes, se sont retrouvés

nous convaincre qu'il y a une réelle volonté de mettre un terme à la précarité dans la Fonction publique. Nous exigeons l'amélioration immédiate de la situation des précaires actuels, de leurs rémunérations, de leur couverture sociale.

Des propositions inacceptables !

Le projet gouvernemental ne met pas fin à la situation précaire des CDD renouvelables, alors qu'il s'agit d'une situation aberrante de précarité de longue durée qu'aucun employeur privé ne pourrait se permettre. C'est au contraire la création d'une véritable fonction publique bis qui est en marche et au final nous ne sommes pas très éloignés du projet de Christian Jacob qui veut en finir avec « l'embauche à vie » des fonctionnaires !

Pour SUD éducation, il faut mettre fin au recrutement de nouveaux précaires, stopper la politique de suppression de postes, créer les postes de titulaires nécessaires à un service public de qualité, titulariser tous les personnels précaires, sans condition de concours ni de nationalité. Et si malgré tout il faut une condition, nous exigeons que tous ceux qui passeront par la case titularisation aient droit à une formation.

La titularisation sans conditions, parce qu'elle garantit le réemploi de tous, demeure la seule réponse crédible à la situation que nous connaissons aujourd'hui : ne pas la revendiquer c'est s'accommoder de la précarité et des licenciements !

Bilan de la grève du 20 janvier.

Lors la grève du 20 janvier, la FSU et SUD Éducation ont été reçus par le recteur. C'est avec un grand sourire qu'il nous a été dit que les décisions se prenaient à un autre niveau et qu'on ferait remonter nos revendications. Nous avons réaffirmé que la promesse de Sarko avait suscité un grand espoir vu que la précarité concerne 2000 personnes dans l'éducation en Guyane (enseignants, personnels de vie scolaire...). Nous avons aussi demandé au recteur de ne plus avoir recours à l'emploi de vacataires, vu les conditions exécrables d'emploi que confère ce contrat. Il a été convenu d'ouvrir deux chantiers. Les contrats de travail d'une part et l'harmonisation des salaires des agents non-titulaires. Depuis le rectorat reste muet...



Brèves

La notation des profs...

Elle sera remplacée par un entretien avec l'IEEN ou le chef d'établissement !

L'expérimentation est imposée dans certaines écoles et certains collèges et lycées dès cette année. Une nouvelle mesure qui tend à renforcer le pouvoir des supérieurs hiérarchiques directs.

Encore un essai qui se généralisera sans concertation ?



l'IPSI prend fin en juin 2011

Certains collègues entrés dans l'académie en tant que néo-titulaires ont été prévenus oralement par leur gestionnaire qu'ils ne toucheraient plus les fractions de l'IPSI. Bizarrement cette directive n'a pas été publiquement annoncée, mais divulguée au compte-goutte. C'est évidemment sur les jeunes, qui sont les plus fragiles financièrement, et qui déjà, n'ont pas droit aux indemnités de déménagement que s'applique cette mesure ! Sans parler de ceux qui avaient entrepris des projets financiers en comptant dessus ! Le rectorat reste muet à ce sujet...

Qui va sauver Catayée ?

Mme Alexandre, le proviseur, reste inébranlable !

Des plaintes pour harcèlement ont été déposées, des personnels ont été déplacés par mesure de précaution par le rectorat, des rencontres avec le rectorat ont eu lieu à plusieurs reprises, une demande d'audit et d'évaluation des risques psychosociaux a été déposée (sans suite) ... la dame a été suspendue 6 mois mais est revenue dans la foulée ! Les incidents se multiplient, une manifestation des élèves mécontents a eu lieu, les arrêts maladies se succèdent et nombre d'enseignants demandent leur mutation pour l'année prochaine.

Que faudra-t-il pour qu'enfin on prenne en compte cette situation explosive ? Qui va sauver le collège Justin Catayée ? Une lettre a été écrite au président et au ministre... Affaire à suivre.

Pour une année 2011 de luttes victorieuses

SUD éducation Guyane souhaite à toutes et tous une très bonne année 2011 : résistances, solidarité et unité, pour une année de luttes victorieuses ! En 2011, on ne lâche rien et on ne renonce pas à changer le monde !

Association sportive

Chronique d'une mort annoncée ?

Depuis quelques années l'inquiétude grandit dans le corps des professeurs d'EPS quant à l'avenir du sport scolaire. Alors que dans d'autres pays les finales scolaires donnent lieu à des couvertures médiatiques, le sport scolaire reste confidentiel en France .

Profitant de ce quasi anonymat notre bon ministère, dans sa quête permanente du sacro-saint rabotage budgétaire brandit son marteau, pour faire la chasse aux éventuels tire-au-flanc et la faucille pour les budgets de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et des AS (Associations Sportives des établissements scolaires). Petit rappel sur le marteau: Un prof d'EPS travaillant à plein temps fait 17h de cours et 3 h d'AS. Or de plus en plus, les rectorats demandent aux chefs d'établissement, qui ont des difficultés pour répartir les heures d'EPS, de transformer les 3 heures d'AS en 3 heures de cours !! Plus besoin de créer des postes !!

Question faucille, le gouvernement n'est pas mal non plus puisque les budgets de l'UNSS baissent d'année en année.

Pourquoi tant de haine ? Ca ne marche pas l'UNSS ? Au contraire, il n'y a jamais eu autant de licenciés (on a dépassé le million d'élèves licenciés) alors que le nombre d'animateurs baisse. (*De plus en plus de non-titulaires sont embauchés en EPS et certains ne font pas d'AS*)

Au niveau des établissements la faucille est fatale à l'association sportive puisque, comme c'est le cas en Guyane, la plupart des AS n'ont plus de ligne budgétaire. Les budgets rabotés des établissements scolaires ne le permettent pas (mieux vaut acheter des caméras de surveillance !!).

Résumons: un professeur d'EPS doit 3 h d'AS dans son service et l'association n'a pas de budget propre pour vivre. Or parallèlement les dépenses augmentent :

- ↗ affiliation UNSS ;
- ↗ achat de matériel ;
- ↗ compétitions régionales UNSS (jeux UNSS, jeux Antilles Guyane) ;
- ↗ paiement des licences UNSS.

Suite à la suppression d'une subvention de 250 000 euros l'Etat a provoqué une augmentation de la licence individuelle UNSS de 15% l'année dernière (elle passe à 18 euros). Cette mesure pénalise principalement les établissements sensibles où il est difficile de faire payer 18 euros aux élèves pauvres. A Paul Kapel, par

exemple, on fait payer 8 euros. Donc notre AS doit payer 10 euros par licence... Et si t'as 100 licenciés et bien tu dois trouver 1000 euros pour payer l'UNSS ! Et mieux tu l'animes plus tu dois de thunes !!

Alors comment font les professeurs d'EPS pour faire vivre l'AS ?

1) Première solution: Ils prennent sur d'autres budgets type foyer éducatif mais les subventions allouées à ces associations diminuent aussi (subventions des politiques de la ville).
2) Deuxième solution: ouvrir des accompagnements éducatifs subventionnés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et reverser une partie de son salaire à l'association sportive sous forme de don !!!

3) Dernière solution: taxer d'éventuels donateurs, organiser des lotos, vendre des tee-shirts, faire des calendriers ... bref se débrouiller.

Le scandale est que l'Etat se désengage progressivement de l'UNSS en baissant ses subventions. Il préfère développer des dispositifs tels les accompagnements éducatifs moins bien rémunérés et où il peut employer des éducateurs sportifs par exemple .

Non seulement on met les UNSS régionales en difficulté d'un point de vue budgétaire mais en plus on les met en concurrence avec d'autres dispositifs. Rappelons que les accompagnements éducatifs sont gratuits et que le certificat médical n'y est pas obligatoire !! Les élèves ont alors tendance à venir aux créneaux de l'accompagnement éducatif sans prendre leur licence UNSS pour autant !!!

A cette situation difficile s'ajoute la concurrence des clubs qui organisent leurs entraînements le mercredi après-midi .

Alors que nous réservera l'avenir ?

La mise en place d'une politique permettant au sport scolaire de refaire sa place en collaboration avec les clubs ?

Ou alors la politique du rabotage ? La perspective de « récupérer » 3 heures par professeur d'EPS pourrait tenter le gouvernement à supprimer le forfait AS. Il précipiterait la fin de notre bonne vieille UNSS.

Développement de l'enfant et de l'adolescent, lieu de rapports sociaux, initiation à la vie associative, pratique multi-sportive et initiation à l'arbitrage: les perspectives éducatives de l'AS ne manquent pas, à nous, animateurs, de défendre cette autre vision du sport .